

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 août 2017

Ordre du jour:

- Rapport moral
- La défense du Pyla au quotidien
- Décret Arguin
- L'urbanisme
- Points d'actualité les plages, les nuisances
- Questions des adhérents

Nicolas Gusdorf souhaite la bienvenue aux adhérents et rappelle que l'ADPPM existe depuis 48 ans et défend les habitants du Pyla, et plus généralement toute la région.

La réunion commence par les formalités habituelles.

Le renouvellement du tiers sortant : Jean Fribourg, Hugues Legrix de la Salle et Pascal Bérillon sont réélus avec une voix contre et quatre abstentions.

Jean Fribourg présente ensuite les comptes de l'Association. Les recettes s'élèvent à 18 390 € de cotisations et 585,22 € de produits financiers pour un total de 18 975 €. Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 19 338,44 €. Ces chiffres sont à peu près les mêmes que l'an dernier. Le résultat net comptable est légèrement négatif avec un déficit de 537 €. Ce résultat n'est pas alarmant car nous avons 11 237 € sur notre compte en banque. Nous avons en 2017 à provisionner un contentieux de 8500 €. D'autres contentieux en cours exigeront d'autres sommes d'argent, et le règlement des contentieux pourra également nous en rapporter. Les postes de dépenses sont la Gazette, le courrier, les frais de justice, et l'organisation de l'Assemblée Générale.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Les nouvelles adresses de l'ADPPM sont communiquées aux adhérents et ils sont invités à fournir leurs propres adresses mails.

Rapport moral

Le président, Jean-Pierre Volmer, remercie Monsieur le Maire pour son accueil au Centre Culturel Pierre Dignac, et présente les nouvelles évolutions du bureau. Jacques Storelli a pris ses distances par rapport au bureau et à l'Association depuis bientôt trois mois. Il a présenté sa démission il y a une semaine. Il a présidé notre association pendant 15 ans avec une énergie considérable et en nous faisant bénéficier bénévolement de ses talents d'avocat. On peut citer deux résultats emblématiques de son action : le classement de la forêt du Laurey, sur lequel Hugues Legrix va revenir, et l'annulation par le tribunal administratif du SCoT du bassin d'Arcachon. Pour toutes ces réalisations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Jacques Storelli président d'honneur.

Jean-Pierre Volmer a été nommé président lundi 6 août. Le reste du bureau ne change pas : Hugues Legrix reste vice-président, Pascal Bérillon devient vice-président, André Malbreil, qui ne peut pas être parmi nous pour des raisons de santé, reste secrétaire général et Jean Fribourg reste trésorier. Anne-Lise Volmer devient secrétaire général adjoint et Jean-Philippe Légglise trésorier adjoint.

Le nouveau président, Jean-Pierre Volmer, se présente. Il est administrateur de l'ADPPM depuis 26 ans, et Jacques était son septième président. Les plus anciens adhérents se souviendront de ses échanges avec Claude Espied, alors maire de La Teste, sur le projet de marina place Meller, et sur la coupure d'urbanisation entre La Teste et le Pyla.

Jean-Pierre Volmer est de formation scientifique et a commencé sa carrière en faisant des études sur la modélisation et la prévision du climat. Il a ensuite travaillé pour le Ministère de

l'Environnement et a occupé divers postes dans l'aménagement du territoire à la DATAR. Il a ensuite travaillé pendant 25 ans dans une grande banque française.

La direction que nous comptons suivre à l'ADPPM s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis 48 ans. Avec son couvert végétal et ses maisons sous les pins, le Pyla constitue un bel exemple d'équilibre entre nature et activité humaine. La mission de l'ADPPM est de continuer à veiller à cet équilibre, ce qui nécessite des efforts permanents. La qualité de notre environnement, la ville sous les pins, les plages, la dune et le plan d'eau attirent toujours plus de visiteurs. Cette fréquentation accrue fragilise l'environnement, non seulement au Pyla mais aussi à La Teste et dans toutes les communes qui entourent le bassin. Notre action dépasse le cadre du Pyla et notre association bénéficie d'un agrément départemental. Mais notre action s'inscrit dans une démarche pragmatique qui est une démarche environnementale raisonnée. Nous ne sommes pas contre tout : nous sommes aussi une force de proposition. Nous n'avons pas retrouvé cette démarche raisonnable dans le décret qui a été signé précipitamment le 10 mai. C'est ce qui nous a conduit à nous y opposer. Anne-Lise rappellera dans sa présentation la problématique du Banc d'Arguin et notre position.

Cependant, malgré le feuillet de l'été, le socle de notre action est l'urbanisme, ce que Hugues va développer tout de suite. Nous sommes aussi très attachés à la protection de l'environnement et resterons à la CEBA. Nous avons une présence permanente au comité de quartier animé par Madame Monteil Macard. Nous nous intéressons au Parc Naturel Marin, dont le plan de gestion vient d'être rendu public, et parlerons aussi des problèmes de surfréquentation de la Grande Dune, notamment la circulation et le stationnement, et des mesures envisagées par le Syndicat Mixte avec la mairie de La Teste pour les résoudre. Nous parlerons du réensablement des plages conduits par le SIBA et de la propreté de celles-ci. Nous parlerons enfin des nuisances notamment nocturne qui existent toute l'année et troublent la tranquillité d'un quartier résidentiel.

C'est sur ce plan d'action que nous demandons aux adhérents le quitus.

Michel Daverat demande à s'exprimer avant le vote et on lui suggère d'attendre la partie questions de la réunion. Le rapport moral est voté avec une voix contre et 15 abstentions.

Pascal Bérillon présente ensuite le travail du Conseil de Quartier.

Le Conseil de Quartier travaille toute l'année et nous y participons en relayant les nombreuses questions de nos adhérents. Pascal remercie Madame Monteil-Macard pour sa patience. Les questions posées ont concerné cette année la tranquillité publique, la privatisation de certaines voies, les débordements à la sortie des établissements de nuit et l'alcoolémie. Nous avons demandé à Monsieur le Maire de renforcer la présence policière à la sortie des établissements de nuit. Nous avons pris acte de l'installation de sept caméras de vidéosurveillance qui permettent d'identifier les délinquants.

Nous nous intéressons également aux problèmes de circulation et de stationnement. Certains adhérents nous signalent le stationnement de longue durée de camping-cars. Cependant on ne peut interdire la circulation de ces engins de haut gabarit. Nous attendons un arrêté pour réguler ce stationnement.

Un examen est en cours pour l'installation de racks pour les annexes de bateau.

S'agissant de la qualité de l'eau, nous avons interrogé la mairie sur les caractéristiques des eaux à la sortie des nouvelles buses installées dans les accès aux places. Le SIBA nous assure de la propreté de l'eau mais nous souhaiterions des études plus fines.

À notre demande un dispositif pour recueillir les mégots est en préparation pour éviter qu'ils ne polluent les plages. Ce dispositif sera mis en place l'an prochain.

Nous travaillons donc en partenariat avec la mairie sur toutes ces questions. Ce n'est pas seulement un travail à court terme : nous avons en effet une vision à long terme. Il faut travailler à la défense des intérêts des Pylatais de manière pérenne. Nous lançons localement des alertes, et nous travaillons avec la Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon (CEBA). Nous sommes alertés par nos adhérents sur des problèmes locaux, comme par exemple la coupe d'arbres centenaires sur un chantier récent. Or les arbres sont l'identité du Pyla.

Nous sommes également alertés sur les risques, comme celui d'un parking de délestage pour la grande dune au vieux Pilat. Le projet a été abandonné et c'est tant mieux.

Nous avons aussi un agrément départemental, ce qui nous rend crédible. Nous avons gagné des procès comme celui de la remise en cause du SCoT. Nous avons du poids et de la crédibilité au niveau de la CEBA. Nous y serons présents pour défendre le Pyla de demain et

cet environnement général où nous veillons à ce que les équilibres soient préservés. On peut donner comme exemple le projet du POA à Arcachon ou le projet Huttobia au Teich, projet de camping sous les arbres. Nous sommes attentifs à ces points, comme à la protection du patrimoine maritime.

Nous sommes intervenus sur le risque de pollution présenté par les cendres épandues par l'usine Dalkia, qui risquent de polluer l'eau. Nous accompagnons Smurfit, après l'accident industriel qui a eu lieu il y a quelques années, en participant au comité de suivi de site. Nous nous battons pour conserver la tranquillité du Pyla, notamment contre les nuisances des avions et des hélicoptères, en travaillant avec l'aérodrome de Villemarie pour limiter les passages au-dessus du bassin. Nous travaillons à préserver la forêt notamment la forêt usagère qui doit rester présente au PLU. Nous participons via la CEBA au comité de gestion du Parc Naturel Marin. Nous sommes attachés à la communication et à la sensibilisation du public. Tout le monde n'est pas toujours d'accord à la CEBA, notamment sur la question du banc d'Arguin. Notre position et celle de la concertation. D'autres sont attachés à une protection dure. Nous travaillons toute l'année pour vous défendre et nous vous remercions de nous solliciter comme vous le faites.

Monsieur le Maire prend la parole pour commenter cette intervention.

Un nouvel arrêté a été pris concernant les camping-cars. La réglementation est en place et la police municipale intervient. Les panneaux sont placés aux entrées des plages.

Concernant les nuisances sonores, une charte des établissements de nuit a été signée, comme chaque année. La police municipale intervient et nous avons déjà donné cette année plus de 200 PV. Une trentaine de CRS sont arrivés, mais seulement le 21 juillet et pour un mois. Des rondes de nuit ont lieu de 20 heures à trois heures du matin et la police municipale collabore avec la police nationale et les CRS.

Les abattage d'arbres font l'objet d'un examen préalable, mais il faut souvent discuter avec les propriétaires pour les convaincre de l'utilité de conserver les arbres de haute futaie caractéristiques de la ville sous les pins.

Le dossier chaud de l'été celui du banc d'Arguin, est présenté par Anne-Lise Volmer.

La polémique entourant le décret Arguin signé le 10 mai 2017 est un consternant exemple d'échec de concertation et de communication.

Échec de concertation, car à aucun moment de l'histoire du décret les demandes des professionnels et des usagers n'ont été prises en compte. (Enquête publique, Parc Naturel Marin, réunions de concertation en préfectures sous deux sous-préfets, Dominique Christian et François Beyries)

Échec de communication, car le débat a pris la forme d'une bagarre entre deux camps qui se renvoient chiffres et accusations dans la grande tradition manichéenne française, où on est blanc ou noir, gentil ou méchant, défenseur de l'humanité ou égoïste, sans concession de part ou d'autre.

Revenons aux faits.

Le décret de 86 mettait en place des dispositions qui sont pour la plupart reprises avec quelques modifications dans le décret de 2017. La majorité de ces dispositions n'ont fait l'objet d'aucune controverse et ont été appliquées sans difficultés. (Bon sens, interdiction de la chasse, papiers gras, etc)

La surface de la réserve était définie par une ligne située à un mille nautique, un peu moins de deux km, des terres émergées. Ce système permettait de suivre l'évolution du banc de sable, dont la surface se modifie, et qui se déplace chaque année, en gros vers le sud et l'est.

Le préfet fixait chaque année la surface de la zone de protection intégrale et de la zone de nidification. Leur superficie n'était pas définie.

La pêche était interdite dans la zone de protection intégrale.

Au fil des ans, on a assisté à deux modifications.

D'une part, les deux zones de protection intégrale et de nidification définies par des arrêtés annuels se sont progressivement étendues, jusqu'à atteindre la surface actuelle de plus de cent ha, sur environ 170 ha au total. Ce sont 60% du banc d'Arguin (marée haute, coefficient 45) qui sont interdits aux visiteurs, soit toutes les zones dunaires plantées. Ce sont les zones

de nidification des oiseaux nicheurs. Ces interdictions concernent aujourd'hui aussi une bonne partie des côtes du banc d'Arguin. Elles sont largement respectées.

D'autre part, les installations ostréicoles se sont agrandies et déplacées avec la modification des bancs de sable, jusqu'à atteindre une surface de 95 ha.

On a commencé à parler du nouveau décret à partir de la publication du plan de gestion de la Réserve pour les années 2002-2006, et il a été discuté dans le conseil de gestion de la RNN. Rien n'a filtré sur le décret en gestation avant sa parution aux fins d'enquête publique en 2014. Jusque là, le public ignorait quelles en étaient les dispositions, et le CA de l'ADPPM n'était pas informé non plus.

Qu'est ce qui change dans le nouveau décret ?

Le périmètre de la RNN est considérablement augmenté. Il passe à 4360 ha au lieu de 2300. D'autre part, il ne suit plus le déplacement du banc de sable, mais est fixe. L'ancien périmètre, défini par la distance d'un mille nautique, devient zone de protection renforcée.

Le préfet peut définir une ou plusieurs ZPI, et leur surface ne peut pas être inférieure à cent ha.

Les ostréiculteurs ont droit pour leurs installations à 45 ha, en trois zones.

La pêche dans la RNN est réglementée par arrêté préfectoral. À ce jour, aucun arrêté n'a été publié.

Le décret ne mentionne pas le kitesurf. Mais la pratique du kitesurf a été interdite dans le périmètre de la réserve par un arrêté de 2004. Son agrandissement repousse les pratiquants au-delà de la Salie.

S'agissant de la réglementation de la réserve, on va retrouver celles du décret de 89, quelque peu précisées: interdiction de débarquer des animaux domestiques, de faire du feu, d'abandonner des ordures....

Deux articles portent particulièrement à controverse: l'article 9, § 6, et l'article 20. Leur formulation vague a donné lieu à des excès et à des incidents qui ont causé des tensions.

La question des zones de mouillage est aussi un point dur de la contestation. L'interdiction du mouillage nocturne semble excessive. Très peu de bateaux sont concernés, une trentaine au grand maximum. Et interdire le mouillage nocturne pénalise les plaisanciers du nord du Bassin. Quant au mouillage diurne, il est déjà sévèrement limité par les ZPI et les zones ostréicoles. Par ailleurs, le choix du mouillage varie selon le type de bateau, l'heure des marées et leurs coefficients, la météo et la direction du vent. Ajouter à ces facteurs des zones interdites crée un casse-tête pour les plaisanciers.

On peut se demander si cette sévérité accrue du nouveau décret est justifiée.

L'idée d'une augmentation exponentielle des visiteurs autour du Bassin est agitée dans la presse par les défenseurs du décret. Il est vrai que l'on assiste certains jours à un afflux de visiteurs sur les rivages du Bassin. Mais l'augmentation concerne surtout - voir S. Jeandenand et le SIBA - des excursionnistes qui viennent pour la journée: plage, dune, visite d'Arcachon, glace. Certes, ils pèsent sur l'environnement. Mais le banc d'Arguin n'est pas directement concerné.

Y a-t-il augmentation du nombre de plaisanciers? Le nombre de bateaux sur le Bassin, lui, est stable, aux alentours de 12500, depuis des années. Le nombre de places dans les ports et celui des corps morts est fixe, et le nombre des navettes de l'UBA est stable. Sur ces 12500 bateaux, dans les meilleures conditions, par un beau dimanche d'août, seulement 16% sont en mouvement, soit 2000 embarcations. 35% d'entre elles se dirigent vers la RNN. Soit un maximum stable de 700 embarcations les jours les plus fréquentés. D'après la SEPANSO, 155

000 visiteurs approchent le bac d'Arguin chaque année (et non 250 000 comme on l'a vu dans la presse récemment).

L'équilibre écologique du banc d'Arguin est-il menacé? On agite des chiffres terrifiants sur la perte de biodiversité et l'extinction de masse des espèces. Qu'en est-il sur place? La flore du banc d'Arguin est presque entièrement protégée des humains dans les zones de protection intégrale. Les populations d'oiseaux affichent une progression régulière, en dehors de celle des sternes, qui fluctue pour des raisons qui dépassent le cadre de la RNN. Ces dernières années, leur plus grand ennemi a été le milan noir, qui a prélevé des centaines de poussins, et le goéland argenté. La taille des pontes est en augmentation, ce qui tend à prouver que la ressource alimentaire est bonne.

Les infractions constatées sont tendanciellement en diminution. Une meilleure information des visiteurs de la part des gestionnaires améliorerait certainement les choses.

La position de l'ADPPM n'a pas varié depuis 2014. Notre contribution à l'enquête publique demandait un équilibre entre protection de la nature, ostréiculture et plaisance. Notre formulation a été reprise par d'autres contributeurs, notamment la mairie de la Teste. L'extension du périmètre de la réserve est excessive. Il faut aller vers plus de clarté pour l'article 9.6. L'organisation de manifestations pourrait être soumise à autorisation, plutôt qu'interdite. La désignation de zones de mouillage est un non-sens. À noter que ce sont là aussi les conclusions de l'enquête publique de 2014.

Nous maintenons donc notre demande d'un amendement de ce décret, inapplicable en l'état. Ses dispositions doivent faire l'objet d'une véritable concertation, pourquoi pas sous les auspices du Parc Naturel Marin.

Michel Daverat prend la parole pour dire qu'il est d'accord avec la plupart de ces propos et qu'il était important de les tenir devant cette assemblée. Il n'intervient ni au nom de la CEBA, ni au nom de la SEPANSO, mais comme le Pylatais et l'adhérent qu'il est depuis de nombreuses années. Il n'est pas d'accord avec la décision du conseil d'administration de l'ADPPM de soutenir les actions des associations opposées au décret du banc d'Arguin. Il désapprouve le tract qui a été distribué, qui ment en disant que l'on ne pourra plus profiter de ce coin de paradis. Si on le lit correctement le décret n'interdit pas les activités d'ostréiculture ou de loisirs mais les soumet à des arrêtés qui préciseront un certain nombre d'articles sur lesquels un travail va être mené avec le sous-préfet. L'association a le devoir de participer à ce travail et de montrer qu'elle est bien la bonne association. Il soutient Jacques Storelli qui a mis l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, comme l'entendait Jacques Rigaud et sans tenir compte des appartenances politiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la sortie du décret le conseil municipal s'est prononcé contre ce texte, qui n'offrait pas toutes les garanties de liberté des usages. La concertation qui a eu lieu n'a pas été prise en compte. Il est d'accord avec ce qui a été dit sur les incertitudes entourant différents articles comme l'article 9.6. La pédagogie est nécessaire notamment vis-à-vis des gardiens du gestionnaire. Il est important de consulter le parc marin sur cette affaire. La réglementation du mouillage de nuit, alors que seulement une trentaine de bateaux mouillaient et qu'ils étaient équipés de dispositif pour les eaux noires, semble excessive. Le temps est à l'apaisement et aux négociations, qui doivent se mener au niveau du Parc Marin qui est l'instance adéquate. Il faut vivre ensemble et ne pas interpréter de manière excessive certaines dispositions du décret concernant le matériel ou les regroupements. On vivait très bien l'an dernier dans la Réserve et il faut retrouver cet équilibre.

Nicolas Gusdorf rappelle que l'association participera à toutes les réunions de concertation auxquelles elle sera invitée.

Hugues Legrix prend la parole pour parler de l'urbanisme au Pyla.

L'objectif de l'ADPPM en matière d'urbanisme est un équilibre entre la végétation et une faible densité de villas. Nous sommes propriétaires sur nos parcelles d'une végétation qui est le lien

et la principale caractéristique du Pyla, et sans laquelle il devient un lotissement sans intérêt. Il faut protéger et augmenter la végétation.

Le peu de densité est défini par un certain nombre de textes. Il y a d'abord le SCoT qui concerne les 17 communes autour du bassin et définit les grands principes d'aménagement : développement urbain, coupures d'urbanisation, transports... Le SCoT s'impose au PLU. Or il a été annulé. Les 17 communes ont fait appel et le jugement sera rendu dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois. Ce document s'impose au Plan Local d'Urbanisme qui doit être rédigé par chaque commune en conformité avec lui. La situation est compliquée, avec un texte qui n'est pas valide et en période de révision du PLU. Le PLU est un document plus réglementaire, élaboré dans chaque commune pour préciser les droits à construire et mettre en œuvre le SCoT.

Le PLU est actuellement en révision à la mairie de La Teste et ne devrait pas sortir avant juin 2018. La difficulté dans cette période d'incertitude est la loi Duflot ou Alur, qui a supprimé deux éléments essentiels : le coefficient d'occupation des sols, et la surface minimale d'une parcelle pour qu'elle soit constructible. Il est facile de comprendre qu'en l'absence de ces éléments on pourrait assister à un doublement de la densité des constructions du Pyla.

Cependant, pendant cette période de révisions, nous avons eu de nombreuses réunions avec la mairie, qui est tout à fait en phase avec nous. Cela n'a pas toujours été le cas. Monsieur le Maire partage notre vision du Pyla, qui est celle de ses principes fondateurs : l'équilibre entre végétation et construction. Nous sommes force de proposition et avons rédigé un certain nombre de documents qui ont été défendus lors de réunions. Monsieur Ducros, le directeur de l'urbanisme, a travaillé de son côté à un certain nombre de règles destinées à prémunir contre les excès de la loi Duflot. Nos propositions étaient les mêmes et je vais vous les exposer.

Cependant d'ici juin 2018 des permis de construire seront déposés en quantité et Monsieur le Maire s'est engagé à leur opposer des sursis à statuer dès lors qu'ils ne respectent pas les règles du futur PLU. Si vous avez des projets, il convient de suggérer à votre architecte d'en discuter avec la mairie avant d'établir des plans, pour être sûr qu'ils sont conformes au futur PLU.

Les nouvelles règles sont une incitation à la diminution de l'emprise au sol au bénéfice de la végétation. Moins on consomme d'espace au rez-de-chaussée, plus on a de droits à l'étage. On aura plus de droits à construire avec une emprise réduite au rez-de-chaussée, au profit de la végétalisation. Ces règles permettent de protéger l'aspect du Pyla.

Les espaces en pleine terre ne peuvent accueillir aucune surface artificielle. Seul un chemin peut y être tracé. Ces règles permettent de préserver le Pyla.

Les voies doivent également être protégées. L'exemple type de ce que doit être une rue peut-être observé boulevard de l'Océan, entre la Guitoune et les virages Rothschild. On y observe unité des clôtures et zones plantées dans les reculs imposés par rapport à la voie. Les clôtures sont des éléments très importants, et nous ne sommes pas toujours clairs là-dessus. On observe des clôtures à 2 m de haut, en bois, en ferraille et en plastique alors que la règle est claire : un mur maçonné, en général chaulé en blanc, et par-dessus une haie végétale.

Le Pyla comporte aussi quatre zones de densification hôtelières, les zones UPAC. Elles se trouvent au rond-point du Figuier, à la Chapelle Forestière, au rond-point Haitza et au terrain du Casino. Nous nous sommes toujours prononcé contre la réglementation concernant ces zones, qui permettait une volumétrie et une densité quatre fois supérieures à celles des autres zones. La loi Duflot augmentait encore ces possibilités de densité. Ces zones peuvent accueillir des hôtels ou des résidences hôtelières, mais pas de commerces. Le risque d'une rupture volumétrique était évident.

Nous avons discuté avec la mairie et sommes tombés d'accord sur une réduction de l'emprise et une modulation des hauteurs. Une réduction des possibilités de constructions R+2 au tiers de la construction permet aux bâtiments de mieux s'intégrer dans les quartiers d'habitation. Les espaces en pleine terre sont augmentés et nous discutons encore les reculs sur les voies. Les simulations montrent une intégration satisfaisante de ces zones. Ces zones hôtelières,

auquel Monsieur le Maire est très attaché, répondent donc à notre préoccupation pour le paysage.

Reste la question des zones naturelles ou à urbaniser dans le futur PLU. Le Laurey est définitivement classé en zone naturelle grâce à l'opiniâtreté de Jacques Storelli et de l'ADPPM : les 100 ha de cette forêt sont sauvées. Nous étions menacés d'y voir construire 600 maisons. La possibilité existe d'une extension du golf au sujet de laquelle nous sommes en discussion avec Monsieur Métivier et avec la mairie d'Arcachon. Là aussi notre position est une position d'équilibre avec des règles concertées et modérées.

Une deuxième zone en question est celle du sud Pyla. Ce terrain de 25 ha est bordé par des maisons de plusieurs côtés. Un permis de construire avait été déposée sur cette zone et a été annulé par le Conseil d'État, qui a déclaré qu'elle n'était pas constructible. Le PLU 2011 déclare cette zone constructible et c'est une des raisons pour lesquelles nous l'avons attaqué. La cour administrative d'appel, au mois de mai, a déclaré la zone constructible à terme. Notre position est claire : nous souhaitons que cette forêt soit respectée sans constructions et sans installation d'un parking de délestage de 500 places, dont il a été question. Le Syndicat Mixte étudie en ce moment des solutions plus plus douces et plus en accord avec notre position.

Pour terminer, nous pouvons dire que notre collaboration avec la mairie se fait dans les meilleures conditions : bravo et merci.

Monsieur le maire prend la parole pour confirmer les propos de Hugues Legrix. La mairie collabore avec l'ADPPM et avec les autres associations sur ce vaste territoire de 26 000 ha. Le territoire est à 92 % classé, avec notamment le Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine, qui sera prescrit en juin 2018. Le travail sur le PLU avance au rythme de l'État. L'enquête publique sur le PLU pourrait avoir lieu au printemps pour une adoption avant l'été.

Jean-Pierre Volmer prend la parole pour parler des points d'actualité.

Le premier est la circulation et le stationnement autour de la Grande Dune. On parle l'an dernier d'installer un parking de délestage au Pyla Sud dans la forêt. Le Syndicat Mixte de la Grande Dune a changé de bureau d'études, et ce dernier étudie des solutions plus douces. Le rond-point de la dune a été aménagé et le syndicat mixte communique sur des manières alternatives d'accéder à la grande dune du Pilat.

Le deuxième point est l'ensablement des plages. Les années paires, une grande drague vient pomper 150 000 m³ de sable sur le banc du Bernet pour le rejeter sur les plages du Pyla, de la corniche à la place Daniel Meller. S'ajoute à cela le travail de la drague du SIBA qui creuse un chenal d'accès à la jetée du Moulleau et rejette le sable sur les plages du Pyla et d'Arcachon. Cette année, 30 000 m³ de sable ont été installés entre la jetée du Moulleau et l'avenue du Figuier.

Deux autres problèmes concernent les plages. Le premier est celui des gravats que les maîtres d'ouvrage laissent sur les plages après la réfection des perrés. Ces gravats sont dangereux et un de nos adhérent s'est enfoncé un fer à béton dans le pied. La mairie effectue un nettoyage mais il serait quand même normal que les personnes responsables nettoient après elles.

Un autre problème est celui des mégots sur les plages et la mairie étudie la possibilité de distribuer des boîtes à mégots.

Le dernier point est celui des nuisances nocturnes. Celles-ci ont lieu toute l'année et pas seulement en été. La mairie fait des efforts, mais une présence policière renforcée serait nécessaire en été. La police municipale ne peut pas intervenir au-delà de trois heures du matin du fait qu'ils ne sont pas armés. Les gérants des établissements de nuit font des efforts et on espère qu'ils ne reçoivent pas de mineurs, qu'il ne leur servent pas d'alcool, et qu'ils respectent les limites imposées par la réglementation des établissements recevant du public. La boîte de nuit de l'Ermitage, qui ferme à six heures du matin, est un des rares établissements de nuit où aucun contrôle d'alcoolémie n'est pratiqué. C'est particulièrement

dangereux en hiver : en effet en été certains clients viennent à pied ou en vélo, mais en hiver aucun.

On passe aux questions de la salle. Un adhérent remercie le conseil d'administration pour le travail fourni, mais souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles Jacques Storelli a donné sa démission.

Le président répond que Jacques Storelli s'est mis en retrait de l'ADPPM courant mai, et n'a plus participé aux travaux. Là-dessus est arrivé le problème du décret Arguin, et le Conseil d'Administration a voté à la majorité des deux tiers de se joindre au recours gracieux, puis sans doute contentieux, de la coordination des plaisanciers. Jacques Storelli a préféré s'expliquer sur le sujet dans la presse plutôt que devant le conseil d'administration et personne ne l'a revu depuis.

Madame Lemoine, qui habite avenue Eskualduna, se plaint des survols aériens qui ont lieu toute la journée. La réglementation protège les oiseaux qui nichent sur le banc d'Arguin, mais apparemment pas les Pylatais. Elle demande qui en décide.

Monsieur le maire répond que l'aérodrome de Villemarie, géré par la COBAS, est le deuxième de France en terme de fréquentation. La mairie travaille à la mise en place une charte environnementale pour limiter les nuisances sonores causées par les avions, les ULM et les hélicoptères. Plusieurs associations sont concernées. La réglementation n'est pas toujours respectée, les pilotes cédant aux instances de leurs clients qui souhaitent voir les maisons ou séjournent certaines personnalités.

Hugues Legrix précise qu'à ce jour 23 survols d'hélicoptères quotidiens sont autorisés. Jacques Storelli avait demandé l'an dernier que le nombre de rotation d'hélicoptères descende à huit, et le directeur de la société avait proposé treize rotations. Cependant le Bassin est survolé par des engins venus d'autres aérodromes. Ces survols devraient être limités par une instance dédiée.

Un certain nombre de nids-de-poule et de problèmes de voirie sont signalés : sur le boulevard des Crêtes notamment. Monsieur le Maire rappelle que la commune compte 26 000 ha et des kilomètres de rue, et que les investissements sont réalisés de manière progressive. De nombreux investissements ont déjà été réalisés au Pilat et le boulevard des Crêtes, qui a été refait de manière peu efficiente il y a quelques années, sera refait aussi.

Monsieur Domecq Cazaux, qui habite l'avenue des Sables, plaide en faveur du minigolf du Pyla. Celui du Moulleau a déjà été remplacée par une villa. Or ils font partie du charme et de l'identité du Pyla. Cet espace dédié aux jeunes et moins jeunes trouve sa place au milieu des rénovations du quartier. L'accueil privilégié est précieux, il est irremplaçable. Le minigolf est un héritage des installations touristiques des années 50 et fait partie du patrimoine culturel du Pyla. C'est un espace identitaire et un bien commun. Il mérite d'être conservé, protégé et peut-être classé. Le voisinage est opposé à sa disparition et à son remplacement par des commerces qui n'ont pas leur place dans le quartier.

Monsieur le Maire assure qu'aucun projet n'est en vue sur l'emplacement de ce minigolf.

Monsieur Ricard, président de l'association pour la protection des hauteurs du Pyla, pose une question sur les sursis à statuer. Ceux ci ont une validité de deux ans maximum. L'adoption du PLU étant repoussée, comment peut-on éviter les constructions non conformes ? L'adhérent demande aussi combien de sursis à statuer et combien de permis de construire ont été délivrés depuis un an et demi.

Monsieur le Maire n'a pas les chiffres à sa disposition mais rappelle que les permis de construire sont précédés dans tous les cas de discussion sur les projets notamment dans le cas de terrains en pente. Les demandes sont examinés selon le précédent PLU, puis à la lumière du nouveau, en fonction des hauteurs et du pourcentage de pleine terre. Certains permis sont refusés. On n'est pas au-delà des délais pour le moment, mais il faudrait que le PLU soit adopté avant juin-juillet 2018.

Hugues Legrix précise que nous sommes dans un entre-deux réglementaire et que les nouvelles règles ne sont pas forcément connues des architectes. Il faut leur demander de vérifier auprès des services techniques que leurs projets respectent ces règles.

Monsieur Muratori est mécontent de la circulation des poids lourds, des semi-remorques de 40 tonnes, sur la D217 et les boulevards de La Teste, de Pyla-sur-Mer et d'Arcachon. Ces engins encombrants roulent et stationnent dans nos rues et quartiers résidentiels. Ils provoquent une atteinte majeure à la sécurité routière, aux nuisances sonores et olfactive de diesel par ailleurs nocif à la santé des gens allergiques et fragiles.

Des vibrations et des fissures ont été constatées sur des maisons. Les bordures de trottoirs désarticulées, les plaques d'égout décalées, l'érosion du bitume à cause du passage de ces engins (1 à 20 par jour aller/retour) au poids à l'essieu important, le chevauchement de la ligne blanche médiane font courir un danger potentiel aux autres usagers de la route. La D217 est bordée par 2 pistes piétonnières, 1 piste cyclable et des arrêts de car de ramassage scolaire. Les piétons et les cyclistes, les voitures et les motos sont en danger à cause de ce trafic incessant.

Monsieur le maire répond que la question revient régulièrement. Il s'agit d'une voie départementale où la vitesse est limitée, mais cette limitation n'est pas forcément respectée. Des contrôles sont effectués, et on met des PV. Dans cette zone urbaine, de nombreuses infractions sont commises. Nous vivons dans une société où il est de plus en plus difficile de faire respecter le vivre ensemble.

Un adhérent de l'avenue des Merles se plaint des nuisances dans son quartier causées par la Suite et le Bal à Papa. Les mesures prises sont insuffisantes et la vie nocturne pourrit la vie de centaines d'habitants autour de ces établissements.

Monsieur le Maire répond qu'il est sensible à ces difficultés, qui lui ont été signalées par le collectif local, et qu'on travaille avec les établissements pour les sensibiliser aux difficultés des riverains. On travaille sur l'accueil et l'insonorisation, notamment sur les basses, et il y a eu moins de plaintes cette année. Les établissements ont pris des vigiles et des maîtres chiens qui patrouillent au moment des sorties. Cependant les établissements ne sont pas responsables de tout. Beaucoup de gens arrivent déjà alcoolisée. De gros efforts de nettoyage sont faits. On demande à la police nationale et au sous-préfet de verbaliser et de faire des contrôles d'alcoolémie, mais on reste en dessous de ce qui devrait se pratiquer.

Une adhérente demande que les nids de poule de la montée vers le Super Pyla soient réparés. Les tournées sont régulières mais on ne peut intervenir partout au bon moment malgré les dizaines de millions investis. Il faut essayer d'être positif.

Une adhérente pose la question de la fibre au Pyla. De nombreux résidents travaillent encore, notamment en télétravail, et apprécieraient un Internet plus rapide. Une autre question concerne les constructions MCC qui ne respecte rien et occupent la quasi-totalité des terrains. Monsieur le Maire rappelle que quand des irrégularités sont constatées il faut venir prévenir les services d'urbanisme. Les permis de construire sont déclaratifs, et on peut les contester quand il y a des irrégularités. C'est ce qui s'est passé avenue des Sables, où il y avait fraude. Quant à la fibre nous sommes en zone semi-urbaine, et les opérateurs privés ne font pas les investissements nécessaires. La décision a été prise avec la COBAS de réaliser les investissements en cinq ans au lieu de dix. Un relais a été placé au niveau du Petit Nice et on travaille. Nous ne sommes pas dans une grande ville mais nous avons d'autres atouts.

Hugues Legrix rappelle que les permis de construire délivrés sont des documents publics et peuvent être consultés. On peut alors se faire aider, notamment par l'ADPPM, pour vérifier leur régularité et leur conformité par rapport au PLU. Vérifier ensuite la conformité de la construction par rapport au permis de construire est de la responsabilité de tous. Nous devons nous protéger nous même contre la densification.

Pascal Borde demande si la mairie pourrait fournir à ses administrés des parasols réglementaires pour le banc d'Arguin.

Claude Mulcey dit qu'il possède un terrain au Pyla, et que celui-ci est devenu inconstructible du fait de la préemption du conservatoire du littoral. Il a été pendant dix ans membre du conseil de gestion du banc d'Arguin, et précise que le rapport de l'enquête publique n'a pas été annulé en dépit du problème avec le rapporteur. Il rappelle que les manifestations qui ont eu lieu par rapport au décret Arguin ont été pacifiques et n'ont causé aucun blocage. Les actions contre le

décret continuent, car il contient des mesures excessives comme l'éloignement des kitesurf à 4 km de la zone.

Anne-Lise Volmer précise qu'elle n'a pas dit que le rapport avait été annulé mais simplement qu'on n'en avait pas tenu compte, pas plus que des résultats de la concertation ultérieure.

Un adhérent se prononce contre la démolition de maisons au Pyla. Monsieur le maire rappelle qu'il y a des droits en matière d'urbanisme et que l'on ne peut pas refuser une demande qui est légale. La maison avenue des Sables dont le permis a été retiré pour fraude fera sans doute l'objet d'un nouveau permis. Elle sera démolie ou abaissée. L'autre maison, sur le site d'une maison démolie, est dotée d'un permis de construire conforme dont on peut contester la réalisation. Certaines constructions après démolition sont magnifiques.

Un adhérent termine sur une note positive en remerciant la mairie pour les pistes cyclables. Il demande cependant que des points d'accroche soient installés à l'arrivée sur les plages.

Les participants sont remerciés et on passe à la dégustation d'huîtres et de vin.